

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1019 rendant exécutoire la délibération n° 391/6eL du 30 mai 1967 de la Commission permanente dé. l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis relative à la prise en charge par le budget territorial des frais de transport en métropole par voie aérienne aller et retour de M. Chehem Daoud, conseil- 1er territorial

n° 1019

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 juin 1967

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 391/6e LL du 30 mai 1967 de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis relative à la prise en charge par le budget territorial des frais de transport en Métropole par voie aérienne aller et retour de M. Chehem Daoud ChehenConseiller territorial.